

Chapitre 6

Accès aux marchés : Amérique du Nord

Les relations commerciales entre le Canada et le Mexique sont portées par les engagements de haut niveau pris par les dirigeants des deux pays. Le Canada et le Mexique collaborent étroitement en tant que partenaires de l'ALENA, mais ils sont aussi constamment en quête de moyens de développer leurs relations encore davantage au moyen de mécanismes nouveaux et innovants comme le Partenariat trilatéral pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord et le Partenariat bilatéral Canada-Mexique (PCM).

Partenariat Canada-Mexique

Le Partenariat Canada-Mexique (PCM) a été lancé en octobre 2004. Réunissant des membres du secteur public et des représentants du secteur privé, ce forum de haute volée aide à renforcer la coopération bilatérale en matière économique et politique, et à promouvoir le dialogue aux plus hauts niveaux. Il permet, en complément des travaux habituels, de consacrer des efforts supplémentaires à des enjeux importants comme le développement économique.

Le mandat du PCM l'amène également à détecter les obstacles au commerce et à l'investissement et à formuler des recommandations en vue d'éliminer ces entraves. Le partenariat continue d'élargir son champ d'action et compte maintenant sept groupes de travail : commerce, investissement et innovation; agro-industrie; logement; capital humain; énergie; mobilité de la main-d'œuvre, environnement et foresterie.

La sixième réunion du PCM a eu lieu à Ottawa les 4 et 5 mars 2008. On peut se renseigner davantage en consultant le site www.mexico.gc.ca.

Malgré la croissance rapide des échanges canado-mexicains, il y a peu d'irritants commerciaux entre les deux pays. Des difficultés pourraient surgir au cours de l'année qui vient en raison d'éventuelles pressions protectionnistes suscitées par l'élimination définitive des droits de douane aux termes de l'ALENA et par l'accroissement de la concurrence chinoise, mais il est peu

probable que cela se répercute sur les échanges canado-mexicains. Pour assurer un accès équitable des exportateurs canadiens au marché mexicain, le gouvernement du Canada entend continuer de surveiller la mise en application des dispositions de l'ALENA pour 2008, qui prévoient la suppression des restrictions commerciales encore en vigueur sur l'importation du maïs et des fèves. Le gouvernement sera particulièrement attentif à toute mesure mexicaine susceptible de modifier l'accès aux marchés dont jouissent les producteurs canadiens. On trouvera une description de ces enjeux et d'autres questions importantes dans la base de données qui sert de complément au présent document, à l'adresse <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/cimar-rcami/index.aspx?lang=fr>.

Depuis 2006, le Mexique a rouvert sa frontière aux produits du bœuf canadien désossés et non désossés issus de bovins âgés de moins de 30 mois, et des négociations sont en cours au sujet de l'entrée de produits issus d'animaux âgés de plus de 30 mois. Le Canada et le Mexique ont par ailleurs négocié un protocole pour l'exportation de bovins de reproduction du Canada vers le Mexique. Le gouvernement du Canada va poursuivre sa collaboration avec le Mexique et les États-Unis en vue d'assurer une approche nord-américaine coordonnée de la question de l'ESB dans le contexte de la réglementation et du commerce.

Depuis l'épidémie de grippe aviaire au Canada en 2004, le Canada collabore avec le Mexique en vue d'obtenir que les volailles vivantes et les produits de la volaille canadiens puissent de nouveau avoir accès au marché mexicain.